

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 9 DECEMBRE 2021 A 19H30**

La réunion du Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est tenue à l'Hôtel de Ville en séance publique en respectant les mesures imposées dues à la crise sanitaire, le jeudi 9 décembre 2021 à 19h30.

Présidé par M. le Maire, Franck Vernin, les Conseillers Municipaux étaient présents (28) ou excusés représentés (4) ou excusés non représentés (3). Après la désignation de M. Christian Genet en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité																																																																																																	
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2021 : adopté à l'unanimité																																																																																																	
3	Décisions prises par M. le Maire du 15 octobre au 24 novembre 2021 : a pris connaissance																																																																																																	
4	<p>Rectification de la constitution de la commission permanente d'appel d'offres : adopté à l'unanimité</p> <p>En vertu de la règle du parallélisme des formes et des procédures, la correction d'une erreur matérielle de retranscription du vote exprimé par les membres du Conseil Municipal le 4 juin 2020 sur cette délibération nécessite par principe une nouvelle délibération du Conseil Municipal. Décision de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'établit comme suit : <u>Membres titulaires proclamés élus</u> : M. Serge DURAND, Mme Jocelyne Bak, M. Didier Desart, M. Christian Quillay, M. Robert Samyn. <u>Membres suppléants proclamés élus</u> : M. Denis Didierlaurent, Mme Sylvie Rigault, M. Hamza Elhiyani, Mme Maxelle Thevenin, Mme Nathalie Dauvergne-Jovin.</p>																																																																																																	
5	<p>Tableau des effectifs : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision de modifier le tableau des effectifs à compter du 10 décembre 2021 comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Situations anciennes / postes supprimés</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Situations nouvelles / postes créés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Directeur Général Adjoint des Services</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Attaché</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Rédacteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Rédacteur Principal 1ère classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Adjoint Administratif Principal 2ème Classe</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Adjoint Administratif Principal 1ère Classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Technicien Principal 2ème Classe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Technicien Principal 1ère Classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Adjoint Technique Principal 2ème Classe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Agent de Maîtrise Principal</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Adjoint Technique</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Agent de Maîtrise</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Assistant de Conservation Principal 1ère Classe</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>Adjoint Technique Principal 1ère Classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Assistant de Conservation</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Bibliothécaire</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Cadre Territorial de Santé paramédicaux</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Assistant de Conservation Principal 2ème Classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td>Educatrice de Jeunes Enfants 1 cl</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Educatrice de Jeunes Enfants 2 cl</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème Classe</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (Temps incomplet)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Educatrice de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Assistant Socio-Educatif Principal</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td>Educatrice de Jeunes Enfants</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Animateur</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère Classe</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère Classe</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Assistant Socio-Educatif</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Psychologue classe normale (Temps incomplet)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Animateur Principal 1ère Classe</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Animateur Principal 2ème Classe</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Adjoint d'Animation</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Adjoint d'Animation (Temps incomplet)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un effectif maximum autorisé de 482 postes, dont 421 postes pourvus. Catégorie A : 53 postes dont 31 pourvus, Catégorie B : 53 postes dont 42 pourvus, Catégorie C : 376 postes dont 348 pourvus. Approbation du tableau des emplois au 10 décembre 2021.</p>		Situations anciennes / postes supprimés		Situations nouvelles / postes créés		1	Directeur Général Adjoint des Services	2	Attaché	1	Rédacteur	1	Rédacteur Principal 1ère classe	4	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	2	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	2	Technicien Principal 2ème Classe	1	Technicien Principal 1ère Classe	4	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	1	Agent de Maîtrise Principal	3	Adjoint Technique	2	Agent de Maîtrise	1	Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	5	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	1	Assistant de Conservation	1	Bibliothécaire	1	Cadre Territorial de Santé paramédicaux	1	Assistant de Conservation Principal 2ème Classe	6	Educatrice de Jeunes Enfants 1 cl	1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe	1	Educatrice de Jeunes Enfants 2 cl	2	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe	3	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème Classe	2	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (Temps incomplet)	2	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	4	Educatrice de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	1	Assistant Socio-Educatif Principal	6	Educatrice de Jeunes Enfants	3	Animateur	2	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère Classe			2	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère Classe			1	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle			2	Assistant Socio-Educatif			1	Psychologue classe normale (Temps incomplet)			1	Animateur Principal 1ère Classe			1	Animateur Principal 2ème Classe			2	Adjoint d'Animation			2	Adjoint d'Animation (Temps incomplet)
Situations anciennes / postes supprimés		Situations nouvelles / postes créés																																																																																																
1	Directeur Général Adjoint des Services	2	Attaché																																																																																															
1	Rédacteur	1	Rédacteur Principal 1ère classe																																																																																															
4	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	2	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe																																																																																															
2	Technicien Principal 2ème Classe	1	Technicien Principal 1ère Classe																																																																																															
4	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	1	Agent de Maîtrise Principal																																																																																															
3	Adjoint Technique	2	Agent de Maîtrise																																																																																															
1	Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	5	Adjoint Technique Principal 1ère Classe																																																																																															
1	Assistant de Conservation	1	Bibliothécaire																																																																																															
1	Cadre Territorial de Santé paramédicaux	1	Assistant de Conservation Principal 2ème Classe																																																																																															
6	Educatrice de Jeunes Enfants 1 cl	1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe																																																																																															
1	Educatrice de Jeunes Enfants 2 cl	2	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe																																																																																															
3	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème Classe	2	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (Temps incomplet)																																																																																															
2	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	4	Educatrice de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle																																																																																															
1	Assistant Socio-Educatif Principal	6	Educatrice de Jeunes Enfants																																																																																															
3	Animateur	2	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère Classe																																																																																															
		2	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère Classe																																																																																															
		1	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle																																																																																															
		2	Assistant Socio-Educatif																																																																																															
		1	Psychologue classe normale (Temps incomplet)																																																																																															
		1	Animateur Principal 1ère Classe																																																																																															
		1	Animateur Principal 2ème Classe																																																																																															
		2	Adjoint d'Animation																																																																																															
		2	Adjoint d'Animation (Temps incomplet)																																																																																															
6	<p>Actualisation de la participation aux frais d'énergie et d'eau du personnel, des gardiens et des enseignants logés : adopté à l'unanimité</p> <p>Il est considéré qu'un T3 est occupé par 2 personnes, un T4 par 3 personnes et un T5 par 5 personnes.</p> <p>Décision pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, de porter la participation aux frais de chauffage à 1</p>																																																																																																	

	171,07 € pour un logement type T3, 1 405,13 € pour un logement type T4, 1 639,39 € pour un logement type T5 ; la participation aux frais d'électricité à 494,08 € pour un logement type T3, 571,28 € pour un logement type T4, 725,68 € pour un logement type T5 ; la participation aux frais d'eau à 333,60 € pour un logement type T3, 500,40 € pour un logement type T4, 834,00 € pour un logement type T5. Dit que la recette sera encaissée aux chapitre et nature correspondants du budget communal.																																																							
7	<p>Décision Modificative n°2 – Exercice 2021 : adopté par 25 voix pour et 7 abstentions (M. R. Samyn, M. K. El Yafi, M. J.P. Guerin-pouvoir à Mme K. Roubertie, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme K. Roubertie, Mme S. Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p>La DM n°2 s'élève à 2 107 € réparti comme suit : Fonctionnement : 0 €, Investissement : 2 107 €. Décision d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Principal 2021, par chapitre en fonctionnement et en investissement, selon le document budgétaire présenté.</p>																																																							
8	<p>Avances sur subventions 2022 aux associations : adopté à l'unanimité</p> <p>Compte tenu de la nécessité de permettre aux associations de mener leurs activités tout au long de l'année, décision d'accorder le versement des avances sur subventions suivantes :</p> <table border="1"> <tr><td>MJC Le Chaudron</td><td>98 160 €</td></tr> <tr><td>Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine</td><td>14 000 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Athlétisme</td><td>3 659 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball</td><td>63 622 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Cyclisme</td><td>2 323 €</td></tr> <tr><td>Amicale Cyclo Le Mée</td><td>628 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Cercle Méen d'Escrime</td><td>2 055 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Football</td><td>76 036 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports GRS</td><td>1 866 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Hand Ball</td><td>23 633 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Gymnastique</td><td>2 822 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports section Judo</td><td>3 193 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports section Karaté</td><td>1 228 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Kick Boxing</td><td>3 406 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Muay-thaï</td><td>1 870 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Tennis</td><td>6 348 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Tennis de Table</td><td>593 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports section de Tir</td><td>245 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports section Tir à l'arc</td><td>668 €</td></tr> <tr><td>Le Mée Sports Natation</td><td>1 369 €</td></tr> </table> <p>Dit que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2022. Précision qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant, selon le détail présenté.</p>	MJC Le Chaudron	98 160 €	Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine	14 000 €	Le Mée Sports Athlétisme	3 659 €	Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball	63 622 €	Le Mée Sports Cyclisme	2 323 €	Amicale Cyclo Le Mée	628 €	Le Mée Sports Cercle Méen d'Escrime	2 055 €	Le Mée Sports Football	76 036 €	Le Mée Sports GRS	1 866 €	Le Mée Sports Hand Ball	23 633 €	Le Mée Sports Gymnastique	2 822 €	Le Mée Sports section Judo	3 193 €	Le Mée Sports section Karaté	1 228 €	Le Mée Sports Kick Boxing	3 406 €	Le Mée Sports Muay-thaï	1 870 €	Le Mée Sports Tennis	6 348 €	Le Mée Sports Tennis de Table	593 €	Le Mée Sports section de Tir	245 €	Le Mée Sports section Tir à l'arc	668 €	Le Mée Sports Natation	1 369 €															
MJC Le Chaudron	98 160 €																																																							
Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine	14 000 €																																																							
Le Mée Sports Athlétisme	3 659 €																																																							
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basket Ball	63 622 €																																																							
Le Mée Sports Cyclisme	2 323 €																																																							
Amicale Cyclo Le Mée	628 €																																																							
Le Mée Sports Cercle Méen d'Escrime	2 055 €																																																							
Le Mée Sports Football	76 036 €																																																							
Le Mée Sports GRS	1 866 €																																																							
Le Mée Sports Hand Ball	23 633 €																																																							
Le Mée Sports Gymnastique	2 822 €																																																							
Le Mée Sports section Judo	3 193 €																																																							
Le Mée Sports section Karaté	1 228 €																																																							
Le Mée Sports Kick Boxing	3 406 €																																																							
Le Mée Sports Muay-thaï	1 870 €																																																							
Le Mée Sports Tennis	6 348 €																																																							
Le Mée Sports Tennis de Table	593 €																																																							
Le Mée Sports section de Tir	245 €																																																							
Le Mée Sports section Tir à l'arc	668 €																																																							
Le Mée Sports Natation	1 369 €																																																							
9	<p>Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2022 : adopté par 25 voix pour et 7 abstentions (M. R. Samyn, M. K. El Yafi, M. J.P. Guerin-pouvoir à Mme K. Roubertie, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme K. Roubertie, Mme S. Guézodjé et Mme A. Decros)</p> <p>Compte tenu des projets en cours et de la nécessité de pouvoir faire face aux urgences, Décision de l'ouverture anticipée des crédits d'investissements ci-après sur l'exercice budgétaire 2022.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Affectation des crédits</th> <th>Opération</th> <th>Chapitre</th> <th>Nature</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition d'un terrain rue de l'église</td> <td></td> <td>21</td> <td>2138</td> <td>1 053 000 €</td> </tr> <tr> <td>Projet groupe scolaire Camus</td> <td>GS Camus</td> <td></td> <td></td> <td>185 000 €</td> </tr> <tr> <td>Préemption commerce - centre commercial plein ciel</td> <td></td> <td>21</td> <td>2138</td> <td>113 000 €</td> </tr> <tr> <td>Préemption commerce avenue de la libération</td> <td></td> <td>21</td> <td>2138</td> <td>103 000 €</td> </tr> <tr> <td>Viabilisation rue de l'église – prestations intellectuelles</td> <td></td> <td>20</td> <td>2031</td> <td>12 000€</td> </tr> <tr> <td>Modification du PLU</td> <td></td> <td>20</td> <td>202</td> <td>18 000 €</td> </tr> <tr> <td>Création parking Chapu</td> <td></td> <td>21</td> <td>2152</td> <td>275 000 €</td> </tr> <tr> <td>Matériel informatique en cas de panne</td> <td></td> <td>21</td> <td>2183</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td>Matériel électroménager en cas de panne</td> <td></td> <td>21</td> <td>2188</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 775 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Autorisation à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts. Dit que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2022.</p>	Affectation des crédits	Opération	Chapitre	Nature	Montant	Acquisition d'un terrain rue de l'église		21	2138	1 053 000 €	Projet groupe scolaire Camus	GS Camus			185 000 €	Préemption commerce - centre commercial plein ciel		21	2138	113 000 €	Préemption commerce avenue de la libération		21	2138	103 000 €	Viabilisation rue de l'église – prestations intellectuelles		20	2031	12 000€	Modification du PLU		20	202	18 000 €	Création parking Chapu		21	2152	275 000 €	Matériel informatique en cas de panne		21	2183	8 000 €	Matériel électroménager en cas de panne		21	2188	8 000 €	Total				1 775 000 €
Affectation des crédits	Opération	Chapitre	Nature	Montant																																																				
Acquisition d'un terrain rue de l'église		21	2138	1 053 000 €																																																				
Projet groupe scolaire Camus	GS Camus			185 000 €																																																				
Préemption commerce - centre commercial plein ciel		21	2138	113 000 €																																																				
Préemption commerce avenue de la libération		21	2138	103 000 €																																																				
Viabilisation rue de l'église – prestations intellectuelles		20	2031	12 000€																																																				
Modification du PLU		20	202	18 000 €																																																				
Création parking Chapu		21	2152	275 000 €																																																				
Matériel informatique en cas de panne		21	2183	8 000 €																																																				
Matériel électroménager en cas de panne		21	2188	8 000 €																																																				
Total				1 775 000 €																																																				
10	<p>Recensement de la population 2022 : modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal : adopté à l'unanimité</p> <p>Considérant la nécessité de se donner les moyens pour réaliser une collecte de renseignements performante, fixation de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur. Dit que les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 sont reconduits. Agents recenseurs : Par feuille de logement : 1.15 €, Par bulletin individuel : 1.90 €, Par réunion d'information : 24.00 €. Coordonnateur : Par feuille de logement : 0.30 €, Par bulletin individuel : 0.30 €, Par réunion d'information : 24.00 €. Dit qu'une indemnité forfaitaire de 100 € sera versée à chaque agent recenseur pour la période de repérage précédant le recensement. Dit que les crédits seront</p>																																																							

	inscrits au budget 2022. Précision que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
11	Acquisition à l'euro symbolique pour intégration dans le patrimoine communal de la parcelle cadastrée Section BR n° 299 sise avenue du Commandant l'Herminier à Le Mée-sur-Seine et des parcelles identifiées DPI et DP 2 : adopté à l'unanimité Par une assemblée générale extraordinaire en date du 22/09/2020, la Résidence La Fontaine, située avenue de Bir Hakeim et avenue Maurice Dauvergne à Le Mée-sur-Seine, a autorisé la scission de la copropriété. L'objectif des copropriétaires est de parvenir à une dissolution de la copropriété et ainsi opter pour la pleine propriété. Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section BR n° 299 et des parcelles identifiées DPI et DP2 sur les plans de géomètre présentés, approbation de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section BR n°299 de la Résidence La Fontaine sise avenue du Commandant l'Herminier à Le Mée-sur-Seine et des parcelles identifiées DPI et DP2 sur plans de géomètre ci-annexés. Autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et réaliser toutes démarches en ce sens, et notamment les actes notariés correspondants. Dit que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.
12	Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée Section BR n° 272 (appartenant à Monsieur et Madame Gauducheau) sises 275, avenue des Charmettes à Le Mée-sur-Seine : adopté par 25 voix pour et 7 abstentions (M. R. Samyn, M. K. El Yafi, M. J.P. Guerin-pouvoir à Mme K. Roubertie, Mme N. Dauvergne-Jovin, Mme K. Roubertie, Mme S. Guézodjé et Mme A. Decros) Considérant la pertinence et l'opportunité de procéder à l'acquisition de la parcelle susmentionnée au prix de 2 000 € hors frais de notaire, dans la perspective de création d'une liaison douce connectant l'îlot « Camus » à l'avenue des Charmettes, approbation de l'acquisition aux prix de deux mille euros (2 000 €) hors frais de notaires (à la charge de la commune), la parcelle cadastrée Section BR n°272p (15 m ²) sises 275, avenue des Charmettes à Le Mée-sur-Seine en vue de son intégration dans le patrimoine communal pour permettre la création d'une liaison douce entre l'îlot « Camus » et l'avenue des Charmettes, dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Secteur Camus inscrite au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et réaliser toutes démarches en ce sens, et notamment les actes notariés correspondants. Dit que les dépenses seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.
13	Approbation de la convention de partenariat pour la mise en place d'une permanence d'accès aux droits entre le Centre Social Municipal Yves Agostini et l'association Mouvement Français du Planning Familial 77 : adopté à l'unanimité L'association propose deux permanences hebdomadaires d'une demi-journée, avec une conseillère familiale et conjugale, ainsi que des actions collectives permettant de sensibiliser aux thématiques de l'égalité femmes-hommes et de la santé. Lors de ces permanences, la conseillère donnera des informations sur les modes de contraception, sur les structures de soins, sur les relations affectives, sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle. Approbation de l'intervention de l'Association Mouvement Français du Planning Familial pour les permanences d'accès aux droits dans les conditions définies par la convention de partenariat présentée. Approbation de la prise en charge par la commune des frais de publicité devant nécessairement assurer le lancement et la bonne connaissance ultérieure des permanences. Approbation de l'octroi à l'association Mouvement Français du Planning Familial d'une subvention annuelle globale couvrant l'activité dispensée sur le territoire de la commune du Mée-sur-Seine d'un montant annuel de deux mille euros (2 000.00 €) dans les conditions définies par la convention de partenariat présentée. Approbation de la convention de partenariat correspondante présentée. Autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget correspondant.
14	Modification du règlement intérieur des activités extra et périscolaires - retiré à l'ordre du jour en séance
15	Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) - rajouté à l'ordre du jour en séance : adopté à l'unanimité Le SDESM reste un syndicat mixte fermé, conformément aux dispositions L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Outre un travail de mise en forme, plusieurs modifications ont été apportées, dans une démarche de simplification de son fonctionnement. Approbation des nouveaux statuts du SDESM désormais rédigés conformément à la version présentée. Autorisation à Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin qu'il soit pris acte, par Arrêté inter-préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.
16	Informations diverses Monsieur le Maire a décidé d'ajuster un certain nombre de délégations qu'il consent aux Adjointes et Conseillers municipaux : Christian Genet , Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, du logement et de la propreté, se verra rattacher la délégation au développement durable suivie par Benoit Baton en tant que Conseiller délégué auprès de lui. Hamza Elhiyani , Adjoint au Maire en charge des finances, du budget et de la modernisation de la vie publique se verra également chargé des grands projets (Pole CAMUS, NPRU...). Maxelle Thevenin , Conseillère déléguée à la modernisation de la vie publique, se verra chargée également de l'urbanisme auprès d'Hamza Elhiyani. Charles Lefranc , Conseiller délégué à la propreté et au NPRU sera dorénavant chargé de la propreté et de la protection animale . Taoufik Bentej , Conseiller délégué au logement sera dorénavant chargé de la médiation entre les services municipaux et les administrés .
17	Questions diverses

Avant de clore la réunion, M. Vernin a répondu aux questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 20h16. Pas de prise de parole du public.



Franck Vernin
Maire

AFFICHAGE DU 13/12/2021

